

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise
Séance du 16 février 2023

Date de la convocation 08/02/2023	Le seize février de l'an deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.
Date d'affichage 08/02/2023	
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 23	Etaient présents : 15 – Olivier ANTY, Elodie ALBENDIN, Véronique APPOLONUS, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Carine FRAISSE, John FRAISSE, Anne-Marie GALLIMARD, Maryline GIRARD, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Dorothée OULIÉ, Nicolas TAGUAY
En exercice : 22	Formant la majorité des membres en exercice. Absents : 5 – Lisa CODET, Céline FOURQUAUX, Ronald GEORGES, Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER
	Absents donnant pouvoir : 2 – Nathalie BAHILIL à Véronique APPOLONUS, Virginie COUTINHO à Anne-Marie GALLIMARD
	Secrétaire de séance : Olivier FOUR

Réf : CM 2023 - 09	Objet : Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) / Amélioration de l'isolation dans l'école maternelle
Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0	Vu l'appel à projets en date du 07 février 2023 de la Direction de la citoyenneté et de la légalité de la Préfecture du Val d'Oise pour l'année 2023, Vu les articles L 2334-42 et suivants du CGCT, Vu le budget communal,
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Pontoise le :	Considérant qu'afin de mettre en œuvre dans les meilleures conditions financières possibles les opérations d'investissement entrant dans le cadre des crédits votés, la Commune a engagé une recherche systématique des subventions et autres types de financements auxquels ses projets pourraient être éligibles,
et publication ou notification du :	Monsieur le Maire expose que le projet de : - Amélioration de l'isolation dans l'école maternelle par la pose de faux-plafonds dans 4 classes, pour un coût prévisionnel de 20 160 € HT, soit 24 192 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le plan de financement de cette opération s'établit le suivant :

Coût total : 20 160,00 € HT

DSIL : 7 056,00 €

Fonds scolaire du Conseil départemental : 11 340,00 € (pour un coût total de 25 200 € HT car l'isolation du dortoir était incluse dans le devis – travaux terminés)

Autofinancement communal : 13 104,00 €

La collectivité s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DSIL et le taux réellement attribué.

L'échéancier de réalisation de ces projets sera le suivant : réalisation dans le premier semestre 2023.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. Dossier de base :

1.1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée

1.2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement

1.3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que le montant des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues ou, à défaut, les aides sollicitées

1.4. Les devis descriptifs détaillés qui peuvent comprendre une marge pour imprévus

1.5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses

1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération

2. Pièces supplémentaires :

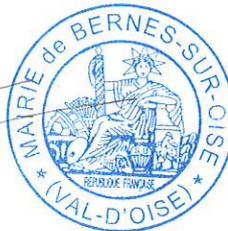
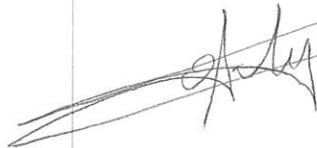
2.1 Le plan cadastral ainsi que le relevé de propriété

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, 17 voix pour** (Olivier ANTY, Elodie ALBENDIN, Véronique APPOLONUS, Nathalie BAHIL, Virginie COUTINHO, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Carine FRAISSE, John FRAISSE, Anne-Marie GALLIMARD, Maryline GIRARD, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Dorothée OULIÉ, Nicolas TAGUAY)

- d'arrêter le projet d'amélioration de l'isolation dans l'école maternelle par la pose de faux-plafonds dans 4 classes,
- d'adopter le plan de financement,
- de solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL).

Fait à Bernes sur Oise, le 17 février 2023

Vu pour extrait certifié conforme au registre.



Le Maire,

Olivier ANTY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécurse citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le



ID : 095-219500584-20230217-2023_09_01-DE